

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28/10/2022

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 21/10/2022

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quorum atteint

Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Julien SAVARD
- Pascal PANTHENE
- Marion LIGIER
- Serge PRIVAT

Secrétaire de séance : Olivier DELMAS

Absents représentés (10) :

- Norbert ISERN : pouvoir à Karine TURLAIS
- Yoann AGATI : pouvoir à Anne DELOBEL
- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Roseline TERME : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Marc OLIVIER : pouvoir à Patrick MOREAU
- Emilie BRIGNARD : pouvoir à Olivier DELMAS
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Jean-Pierre CAMBON : pouvoir à Pascal PANTHENE
- Jean-Luc DELAGNES : pouvoir à Marion LIGIER

Absent (2) :

- Anne MACIAS
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY

Auxiliaire : Alexis DARRAS (DGS)

DELIBERATION D2022-71 – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 14 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre codifiée au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C), la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place par délibération n°4693 en date du 24 juin 2002, modifiée par délibération n°12297 du 19 juin 2014, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2015 a impliqué des transferts de compétences. Depuis, d'autres transferts de compétences ou d'équipements ont eu lieu et ont donné lieu à des transferts de charges et des modifications des montants d'attributions de compensations (AC).

L'évaluation de ces transferts a été examinée lors de la séance de la CLECT du 14 septembre 2022. Au cours de cette réunion, le Président de la commission a présenté le projet de rapport d'évaluation des charges transférées, qui a été débattu et approuvé par la commission.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport de CLECT, qui vous est présenté aujourd'hui, est soumis à l'approbation des communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 24/11/2022 

ID : 034-213400880-20221028-D2022_71-DE

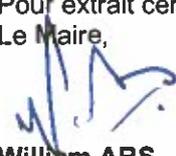
LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


William ARS

